
République fédérative du Brésil

Projet en faveur de la résilience climatique, de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le Nord-Est semi-aride du Brésil

Additif

Cote du document: EB 2024/143/R.7/Add.1

Point de l'ordre du jour: 3 a) i) c) i)

Date: 4 décembre 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Additif

Le Conseil d'administration est invité à examiner les modifications apportées au document EB 2024/143/R.7. Les modifications sont indiquées ci-après (le texte supprimé est barré et le texte ajouté est souligné).

Sur la page de garde, le nom du projet est modifié comme suit:

« ~~Projet en faveur de la résilience climatique,~~ de la sécurité alimentaire, ~~et de la nutrition~~ et de la résilience climatique dans le Nord-Est semi-aride du Brésil – Projet Dom Hélder Câmara III »

À la page 3, le paragraphe 14 est modifié comme suit:

« La phase III du ~~Projet en faveur de la résilience climatique,~~ de la sécurité alimentaire, ~~et de la nutrition~~ et de la résilience climatique dans le Nord-Est semi-aride du Brésil (Projet Dom Hélder Câmara III Project ou PDHC III), qui s'inscrit dans une collaboration fructueuse entre le FIDA et le Gouvernement fédéral, s'appuie sur les enseignements tirés des phases précédentes et des 25 années d'expérience du FIDA dans la région semi-aride du Brésil.

Cette troisième phase demandée par le MDA est principalement motivée par:

i) la détérioration des indicateurs sociaux et des indicateurs relatifs à la pauvreté, à la nutrition et à la sécurité alimentaire au cours des dernières années; ii) la relance des politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale; iii) la possibilité de recourir aux approches adoptées et à l'expérience acquise dans le cadre du projet pour renforcer les capacités des petits exploitants et la coordination des politiques, le but étant de réduire la pauvreté rurale. »

À la page 12, le paragraphe 57 est modifié comme suit:

« Le projet appliquera les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), conformément aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole. Le risque environnemental et social est modéré, étant donné qu'il existe des mesures bien connues pour atténuer les risques recensés liés à la modification des habitats, à la prolifération d'espèces envahissantes et aux investissements dans des systèmes d'élevage à petite échelle. Parmi ces mesures figurent l'exclusion de toute modification des habitats dans le cadre de potentiels projets subsidiaires, l'établissement d'une liste noire des espèces exotiques envahissantes et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des pâturages et de traitement des effluents. De telles mesures ne devraient pas compliquer la tâche des équipes chargées de l'exécution du projet. »

À la page 13, le paragraphe 67 est modifié comme suit:

« **Passation des marchés.** Une grande partie de l'exécution de la phase III du projet sera décentralisée et confiée à des entités publiques partenaires qui s'occuperont de la passation de marchés. Ces entités appliqueront la réglementation nationale en la matière, mais se conformeront aux politiques du FIDA concernant la fraude et la corruption, le harcèlement sexuel et le recours à l'autocertification dans le cadre de la sélection des fournisseurs. Une autre partie des activités de passation de marchés sera exécutée par l'UGP, qui recevra l'appui de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), conformément aux directives du FIDA en matière de passation de marchés. L'équipe de passation de marchés de l'UGP et l'IICA ont l'expérience et les connaissances requises pour mener à bien leurs activités. La première a été formée par le FIDA et le second a participé à plusieurs projets sur la base du cadre de passation des marchés du FIDA. L'UGP planifiera et mènera les activités de passation de marchés relatifs au projet à l'aide du Système de bout en bout de passation électronique des marchés

relatifs aux projets, ~~et enregistrera tous les contrats dans l'outil de suivi des contrats.~~ Les équipes du projet auront recours aux systèmes du FIDA, pour autant que ceux-ci soient compatibles avec la nature décentralisée de son exécution. »